



Table Ronde Salaires du 1^o mars 2007

Monsieur le Directeur,

Nous ne pouvons commencer notre déclaration sans faire le bilan de l'Accord Salarial de l'année 2006.

Nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion lors du CCE de janvier dernier, de nous exprimer sur ce sujet. Cela sera donc une répétition.

L'année 2006 aura donc vu le pouvoir d'achat des cheminots s'améliorer.

Par le biais des mesures générales et de l'augmentation uniforme de la prime de travail, les salaires ont augmenté de + 2 % alors que l'inflation s'établit à + 1,5 % en variation annuelle. Cet acquis est à mettre à l'actif de la CFDT Cheminots qui a su avec d'autres prendre ses responsabilités et s'engager dans une politique contractuelle dont les cheminots aujourd'hui récoltent les fruits.

Pour autant, ce « bonus », largement mérité, n'occulte pas le sentiment majoritaire des français que le calcul de l'inflation ne reflète pas la situation réelle. De même qu'il n'efface pas les années de vache maigre de ce début de siècle.

La CFDT rappelle qu'elle a initié avec les 3 précédents accords salariaux les mesures dites « bas salaires », nous sommes fiers du travail accompli et de constater la disparition de l'I.C.M (Indemnité Compensatrice Mensuelle).

La méthode consistant à accorder des points de grille aux plus basses positions a peut-être aujourd'hui trouvé ses limites avec le risque de tassement de la grille. A moins de s'engager sur la négociation d'une nouvelle grille de salaires, une autre méthode devra être étudiée au cas où la revalorisation du SMIC après les échéances électorales entraînerait le retour de l'I.C.M.

De même l'engagement, à notre seule demande, pour l'uniformisation d'indemnités de sujétion liées au travail a traduit notre volonté d'équité de traitement des cheminots. Cette démarche doit continuer.

La loi de finances 2007 prévoit un taux d'inflation de + 1,8 %, mais ce taux est tempéré par les projections des analystes de l'INSEE. Il paraît difficile dans ces conditions de pouvoir avancer un pourcentage d'augmentation réaliste.

Pour autant une des priorités pour notre organisation est l'amélioration du pouvoir d'achat de tous les cheminots, car les hausses d'énergie, des loyers, la santé, en un mot la vie chère pèsent sur les revenus modestes des cheminots.

C'est pourquoi la CFDT réclame une première mesure significative dès à présent et que le curseur pour l'année 2007 soit positionné au-dessus de l'inflation pour ce qui concerne l'augmentation générale des salaires.

Pour cette première Table Ronde salariale, la CFDT tient à vous rappeler ses revendications :

- Le salaire minimum d'embauche à 1340 € nets mensuels ;
- L'instauration d'un mécanisme d'augmentation en somme uniforme par l'attribution d'un même nombre de points à l'ensemble des coefficients hiérarchiques ;
- La suppression des zones de salaires conduisant à un alignement sur la zone 1 ;
- La revalorisation des retraites par, en particulier, un relèvement du minimum de pension et l'intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement ;
- La revalorisation substantielle de la Prime uniforme de vacances ;
- La transformation de la Prime de Fin d'Année (PFA) en 13^e mois ;
- La poursuite de l'uniformisation des diverses indemnités et allocations et plus précisément l'indemnité de nuit et allocations de déplacement ;
- L'uniformisation des Allocations Familiales Supplémentaires ;
- L'harmonisation et la revalorisation des primes de travail avec une attention particulière de la spécificité GM et la modification calcul prime de conduite ;
- La création d'une PR 19 accessible à l'ensemble des cheminots.

La CFDT a conscience que certaines de ses revendications représentent un coût pour l'entreprise et que tout ne peut être réalisé sur un seul exercice. C'est pourquoi, elle attend un engagement de principe sur une programmation pluriannuelle.

Mais des marges de manœuvre existent. Nous en voulons pour preuve l'octroi d'une prime à l'embauche en région parisienne dont le coût en année pleine dépassera certainement le million d'euros.

La CFDT jugera aujourd'hui de la volonté de l'entreprise et de son état d'esprit sur la politique contractuelle par le niveau des premières mesures d'augmentation générales qu'elle proposera.

La délégation CFDT